

25^e FORUM MONDIAL DES CENTRES DE MÉDIATION

VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 JUIN 2018

Avec un cocktail de bienvenue le jeudi 21 juin



VAL D'EUROPE

EN PRISE DIRECTE AVEC LE GRAND PARIS
FRANCE



#UIAWFMC

Forum organisé par l'UIA avec le soutien de VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

American Arbitration Association/International Centre For Dispute Resolution – Arbitration Court at the Bulgarian Chamber of Commerce and Industry – ADR Center – Aequitas – ADR – ADRg UK – Association des Médiateurs Indépendants d'Île de France (AMIDIF) – Asociación Mexicana de Mediación y Arbitraje Comercial – Beijing Arbitration Commission – bMediation – Centre for Effective Dispute Resolution (CEDR) – Centre Professionnel de Médiation – Chamber of National and International Arbitration of Milan – Chambre Suisse de Médiation Commerciale – Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie – Cour Européenne d'Arbitrage – InterMediation – International Chamber of Commerce – Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – Centre de Résolution des Conflits – Concilia – Conciliation Centre of CCPIT/CCOIC – Consolat de Mar de Barcelona – CPR: The International Institute for Conflict Prevention and Resolution – Court of International Commercial Arbitration of the Chamber of Commerce and Industry of Romania – Croatian Bar Association – Euroarbitrage – European Center for Dispute Resolution (ECDR) – Greek Mediation Institute – Hellenic Mediation and Arbitration Centre – International Mediation Institute (IMI) – Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation (IEAM) – LAMAC - Lebanese Association for Mediation And Conciliation – London Court of International Arbitration – Malaysian Mediation Centre – Mediators' Training Institute of Thessaloniki – Mediatorsfederatie Nederland (MfN) – Organismo di Conciliazione di Firenze (OCF) – Rakmo Institute – Resolutia Gestione delle Controversie – Slovenian Association of Mediators – Società Italiana per la Risoluzione Alternativa delle Controversie – The Chartered Institute of Arbitrators – The Law Society of New SouthWales – World Intellectual Property Organization

Introduction

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 90 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA
et devenez membre
du plus solide réseau
d'avocats du monde

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre
50 % de réduction sur le montant de
votre adhésion.

Le Forum Mondial des Centres de Médiation a été créé en 2001. Il rassemble les meilleurs praticiens de la médiation commerciale et centres ADR du monde entier, ainsi que des entrepreneurs, universitaires, enseignants, formateurs, jeunes praticiens, étudiants et tous ceux intéressés pour en apprendre plus sur la médiation.

Le Forum a lieu tous les 9 mois dans différents pays du monde. Il favorise l'échange de vues sur le développement de l'ADR, l'amélioration des connaissances et des meilleures pratiques, en donnant de nouvelles idées, en assurant la meilleure compréhension de l'ADR et en apprenant d'autres cultures.

25^e FORUM ! Le Forum du Val d'Europe, en prise directe avec le Grand Paris, sera le 25^e depuis sa création.

Ce 25^e Forum promet d'être exceptionnel : non seulement parce que c'est un anniversaire à célébrer, mais aussi parce que le développement de la médiation et des autres modes alternatifs de résolution des litiges n'a jamais été autant d'actualité et au centre des projecteurs. Il s'agit d'une opportunité unique de développer son réseau local et international, de partager des expériences, des idées, de faire valoir ses observations et d'entendre celles des autres, le tout dans une ambiance décontractée et professionnelle, permettant la perfection des connaissances et l'amélioration de nos pratiques.

Le territoire du Val d'Europe, relié au Grand Paris est un lieu très accessible, à découvrir, moderne, convivial, et riche d'une culture internationale.

Les différentes conférences du Forum qui se succéderont dans un rythme agréable, sont toutes liées à des sujets d'actualité. Les matières qui sont traitées concernent directement les acteurs de l'entreprise et de la gestion du conflit : entrepreneurs, médiateurs, avocats, universitaires, magistrats et juges, étudiants.

Ne manquez pas cette opportunité exceptionnelle d'apprendre, d'élargir votre réseau local et international en une seule rencontre, d'améliorer vos connaissances et votre pratique de la médiation.

Le 25^e Forum sera un événement international inoubliable. Des participants venant des États-Unis, d'Australie, de Chine, d'Afrique et d'Europe ont déjà confirmé leur participation.

Notez dès à présent la date dans votre agenda et inscrivez-vous vite !

Dans l'attente de vous accueillir à Val d'Europe !

L'UIA remercie les partenaires suivants :



Construisons dans un monde qui bouge.



LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

REAL ESTATE
DEVELOPMENT

by EuroDisney



Jeudi | 21 | Juin | 2018

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

Offert par Real Estate Development by Euro Disney
Christophe GIRAL, Directeur Immobilier Euro Disney
DISNEY'S HOTEL NEW YORK
Avenue René Goscinny, 77 777 Chessy (Val d'Europe), France

Vendredi | 22 | Juin | 2018

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

DISNEY'S HOTEL NEW YORK
Avenue René Goscinny, 77 777 Chessy (Val d'Europe), France

09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- Fabienne VAN DER VLEUGEL, Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Avocate aux barreaux de Meaux et de New York, VDV Avocats, Serris, France
- Joe BEHAN, Vice-président du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Médiateur-Arbitre, Behan Dispute Resolution, Dublin, Irlande
- Jean Paul BALCOU, Président de Val d'Europe Agglomération, France
- Arnaud de BELENET, Sénateur de Seine-et-Marne, France
- Gérard BRANLY, Sous-Préfet de Torcy, France

09:30 – 11:00 Médiation judiciaire, médiation dans les juridictions administratives, et conciliation

L'état actuel de la médiation judiciaire, le développement effectif de la médiation au sein des juridictions administratives et l'évolution d'autres modes alternatifs de résolution des conflits, tels que la conciliation, sont le fruit d'une coordination concrète entre juges, avocats et médiateurs. Cette session en français, avec traduction simultanée en anglais, sera suivie d'une discussion générale avec le public après le débat d'introduction des conférenciers.

Modérateurs : • Fabienne VAN DER VLEUGEL, Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Avocate aux barreaux de Meaux et de New York, VDV Avocats, Serris, France
• Catherine LECLERCQ, Avocate au Barreau de Paris, Médiateur, Armand Avocats, Responsable de la commission ADR de l'Ordre des avocats de Paris, France

Orateurs :

- Bertrand MENAY, Président du Tribunal de Grande Instance de Meaux, France
- Nadine DELPIN, Référence de la médiation et Juge au Tribunal de Grande Instance de Meaux, France
- Frédérique AGOSTINI, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Melun, France
- Sylvie FAVIER, Présidente du Tribunal Administratif de Melun, France
- Jean GAILLARD, Président de la 14^e Région et du Tribunal de Commerce de Melun, France

11:00 – 11:30 PAUSE CAFÉ

11:30 – 12:45 Éducation – Médiation

Les compétences en résolution de conflits se peaufinent et se développent avec le temps qui passe, et sont intrinsèquement liées à l'éducation et à l'apprentissage. Les méthodes et les outils utilisés en médiation nous concernent dès l'enfance, nous touchent durant nos études, et permettent aussi de mieux nous construire pour la vie professionnelle, et la gestion de nos entreprises. Cette session nous éclairera sur le lien existant entre l'éducation et la médiation, en présentant des exemples concrets, des projets en cours, effectivement développés et mis en œuvre dans divers pays.

Modérateur et orateur : • Zeina KESROUANI, Avocate, Médiateur et formateur en médiation (CPM-USJ), Beyrouth, Liban

Orateurs :

- Thomas GAULTIER, Vice-président de la commission Médiation et Prévention des Conflits de l'UIA, Abreu Advogados, Lisbonne, Portugal
- Emma-May LITCHFIELD, Médiateur accrédité NMAS, Facilitateur et Coach, Directeur des ressources de résolution, Melbourne, Australie

- Dr. Rosemary HOWELL, Strategic Action Pty Ltd, Professeur invité, Université de New South Wales, Woolloomooloo, Australie
- Alina LEOVEANU, Directrice du Centre International ADR de la CCI, Cour International d'Arbitrage (ICC), Paris, France

12:45 – 14:30 DÉJEUNER

14:30 – 15:45 CO-MÉDIATION : deux têtes valent-elles toujours mieux qu'une ? Aspects positifs et pièges du format de co-médiation.

Vous serez informés, par cette session, des aspects positifs et des pièges de la co-médiation, qui constitue une autre façon d'aborder certains conflits spécifiques (litiges avec plusieurs parties, conflits interculturels, différends environnementaux, etc.). Ce mode de gestion intègre à la fois des avantages et des inconvénients qu'il convient de s'approprier en amont. Gérer la médiation en étant deux co-médiateurs permet de planifier et de mettre en œuvre des « stratégies » spécifiques. Cela étant, est-ce conseillé pour les co-médiateurs d'avoir une stratégie ? Qu'arrive-t-il lorsqu'un des co-médiateurs est un avocat et que l'autre ne l'est pas ? La co-médiation ne peut-elle pas être remplacée par une meilleure coordination entre un médiateur et un avocat ? Il sera aussi dévoilé certaines astuces pour assurer une bonne co-médiation.

Modérateur et orateur : • Stefano PAVLETIČ, Conseiller en affaires, Médiateur et Arbitre, Studio Pavletič, Milan, Italie

Orateurs :

- Jane GUNN, Médiatrice internationale accréditée FCI Arb, FRSA, FPSA, CEDR, enregistrée CMC et Médiatrice internationale certifiée IMA, Corporate Peacemakers, Reading, Royaume-Uni
- Cezary ROGULA, Avocat (Barreau de Pologne), Médiateur accrédité, Candidat au Doctorat conjoint, Adw. Cezary Rogula Law & Mediation Office, Cracovie, Pologne

15:45 – 16:15 PAUSE CAFÉ

16:15 – 17:30 Médiation parmi les populations autochtones

Beaucoup de médiateurs connaissent le modèle de résolution des conflits « Getting to Yes ». Moins de personnes connaissent les modèles de résolution de conflits que les conférenciers vont vous expliciter. Les notions d'intérêt personnel, d'appartenance au groupe, d'honneur et de dignité peuvent avoir une autre résonance que celle liée à nos habitudes ; l'expression « perdre la face » peut couvrir une réalité différente. Ces valeurs sont perçues différemment en fonction de notre culture et éducation. La gestion des conflits et la manière avec laquelle les médiations sont mises en œuvre diffèrent en fonction de la manière avec lesquelles ces notions sont intégrées.

Modérateur et orateur : • Joe BEHAN, Vice-président du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Médiateur-Arbitre, Behan Dispute Resolution, Dublin, Irlande

Orateurs :

- F. Peter PHILLIPS, Gestion des conflits d'affaires, Professeur auxiliaire émérite à la faculté de droit de New York, Montclair, NJ, États-Unis
- Danielle HUTCHINSON, Avocat et Médiateur, Ressources de résolution, Melbourne, Australie
- Thelma AUSTIN, Médiateur autochtone, Melbourne, Australie

20:00 DÎNER DE GALA ANNIVERSAIRE

CHÂTEAU DE FERRIÈRE

Rue du Château, 77164 Ferrières-en-Brie

Transfert en bus au départ du DISNEY'S HOTEL NEW YORK à 19h15. Retour prévu vers 23h.

09:00 – 09:30 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

DISNEY'S HOTEL NEW YORK

Avenue René Goscinny, 77 777 Chessy (Val d'Europe), France

09:30 – 10:45 Recevabilité, médiation et procédure :

« Toutes les informations communiquées durant la médiation restent confidentielles et ne peuvent être présentées au cours de la procédure contentieuse » Vraiment ? Quelles sont les « informations » concernées ? L'interdiction couvre quelles notions, exactement ? Que peut-on tout de même « dévoiler » durant la procédure contentieuse ? Le médiateur peut-il être appelé à témoigner ? Toutes les juridictions s'approprient-elles de ces notions de la même manière ? Le sujet de la confidentialité déclenche assurément toujours beaucoup de questions qui pourront être discutées en toute transparence durant cette session privilégiée, après avoir entendu nos conférenciers.

Orateurs :

- **Joe BEHAN**, Vice-président du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Médiateur-Arbitre, Behan Dispute Resolution, Dublin, Irlande
- **Alan L. LIMBURY**, Directeur Général, Résolution stratégique, Sydney, NSW, Australie
- **Ross W. STODDARD, III**, Avocat-Médiateur, Dallas, TX, États-Unis

10:45 – 11:15 PAUSE CAFÉ

11:15 – 12:30 L'avenir de la technologie au service des méthodes alternatives de résolution des conflits

Les technologies évoluent rapidement et exercent une influence certaine sur les pratiques des méthodes alternatives de conflits. Quelles sont ces nouvelles technologies ? Quels impacts sur l'accès, l'utilisation et l'avenir de la médiation ?

Modérateur et orateur : • **Katarzyna PRZYŁUSKA-CISZEWSKA**, Avocate et Médiateur, Varsovie, Pologne

Orateurs :

- **Jeremy LACK**, Avocat et Neutre ADR, Lawtech (CH) et Quadrant Chambers (GB), Genève, Suisse
- **Monique VAN DE GRIENDT**, Directeur de Dialogue BV, Bussum, Pays-Bas

12:30 – 14:00 DÉJEUNER

14:00 – 15:15 Avenir de la médiation au Moyen-Orient et en Afrique

La médiation judiciaire et la médiation ad hoc se développent, étape par étape, dans tous les pays, plus ou moins rapidement, en fonction de la législation applicable et des pratiques. Andy ROGERS donnera un aperçu de certains projets menés principalement dans les pays du Moyen-Orient ; Anne-Audrey EKONGOLO nous parlera du développement de la médiation en Afrique et en particulier au Cameroun ; Daniel TRICOT nous décrira la relation entre la médiation et

l'OHADA. Cette session, en partie en français, avec traduction simultanée en anglais, déclenchera sans nul doute de multiples questions et des débats.

Modérateur : • **Diana PARAGUACUTO-MAHÉO**, Avocate aux Barreaux de Paris, Madrid et New York Bars, NGO Jung and Partners, Paris, France

Orateurs :

- **Andy ROGERS**, Directeur des communications, CEDR – Centre for Effective Dispute Resolution, Londres, Royaume-Uni
- **Anne Audrey EKONGOLO**, Présidente du comité national camerounais de l'UIA, Ekongolo & Associés, Douala, Cameroun
- **Daniel TRICOT**, Président d'Honneur de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation, Paris, France

15:15 – 15:30 PAUSE CAFÉ

15:30 – 16:45 Les entreprises et la médiation

Cette session, inspirée de la session « Mining the Minds » régulièrement organisée au Forum depuis quelques années, sera dédiée aux entreprises. Nos conférenciers-témoins apporteront leurs témoignages. Cette session très concrète et pratique, est orientée vers le « terrain ». Pourquoi la médiation ? Quelle utilité pour les litiges que l'entreprise doit gérer ? Quel intérêt pour les litiges commerciaux internationaux/nationaux ?

Modérateur : • **Fabienne VAN DER VLEUGEL**, Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Avocate aux barreaux de Meaux et de New York, VDV Avocats, Serris, France

Orateurs :

- **Loïc GAUTHIER**, EOZ, Ozoir La Ferrière, France
- **Jean-François KER RAULT**, Directeur Achat Groupe DEFTA, Val d'Europe, France
- **Marie PIESSEN**, Juriste au sein de la direction juridique Groupe, Grands Contentieux, TOTAL, Paris, France

16:45 – 17:00 Actualités des centres – Activités futures du Forum

Modérateurs : • **Fabienne VAN DER VLEUGEL**, Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Avocate aux barreaux de Meaux et de New York, VDV Avocats, Serris, France

- **Joe BEHAN**, Vice-président du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA, Médiateur-Arbitre, Behan Dispute Resolution, Dublin, Irlande

Annnonce du lieu du prochain Forum

20:00 DÎNER OPTIONNEL

Brasserie Flo

1 Rue des Grands Prés, 77700 Chessy



Comité organisateur

Fabienne VAN DER VLEUGEL

Présidente du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA

VDV Avocats

Serris, France

T +33 6 13 19 40 45

fabienne@vdrvocats.com

Joe BEHAN

Vice-président du Forum mondial des Centres de médiation de l'UIA

Behan Dispute Resolution

Dublin, Irlande

T +353 87 255 04 84

joe@behan-adr.eu

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

DISNEY'S HOTEL NEW YORK

Avenue René Goscinny

77 777 Chessy (Val d'Europe), France

FRAIS D'INSCRIPTIONS

Les frais d'inscription pour le forum sont :

250 € HT + TVA (20 %) 50 €* = 300 € TTC

jusqu'au 22 mai 2018 inclus

300 € HT + TVA (20 %) 60 €* = 360 € TTC

à partir du 23 mai 2018 inclus

** Selon la Directive européenne 2006/12/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.*

Ces frais comprennent la participation au Forum, le cocktail de bienvenue, les pauses café, les déjeuners du vendredi 22 et samedi 23 juin, ainsi que le dîner du vendredi 22. Le dîner du samedi 23 juin est optionnel et en supplément. Merci de noter que le nombre de places pour ce Forum est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au forum pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du Forum. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUES

Les sessions de travail seront en **anglais** et partiellement en français avec traduction simultanée français/anglais – anglais/français.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

RÉSERVATION D'HÔTEL

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

CONDITIONS GÉNÉRALES

FORMALITÉS

CAS DE FORCE MAJEURE

Hôtels

DISNEY'S HOTEL NEW YORK (4*)

Lieu du Forum
Avenue René Goscinny
77 777 Chessy (Val d'Europe), France
T +33 1 1 60 45 73 99

DISNEY'S SEQUOIA LODGE (3*)

À 850 mètres du lieu du Forum
Avenue Robert Schuman
77 700 Coupvray (Val d'Europe), France
T +33 1 1 60 45 73 99

DISNEY'S HOTEL CHEYENNE (2*)

À 650 mètres du lieu du Forum
Rue du Bœuf Agile
77 700 Coupvray (Val d'Europe), France
T +33 1 1 60 45 73 99

DISNEY'S HOTEL SANTA FE (2*)

À 1 km du lieu du Forum
Avenue Robert Schuman
77 700 Coupvray (Val d'Europe), France
T +33 1 1 60 45 73 99

Tarifs

Chambre Standard **278,80 €**

Déjeuner et TVA (20 %) inclus
Taxe de séjour NON incluse : 2,48 €/pers./nuit

Chambre Standard **250 €**

Déjeuner et TVA (20 %) inclus
Taxe de séjour NON incluse : 1,65 €/pers./nuit

Chambre Standard **210,40 €**

Déjeuner et TVA (20 %) inclus
Taxe de séjour NON incluse : 0,99 €/pers./nuit

Chambre Standard **210,40 €**

Déjeuner et TVA (20 %) inclus
Taxe de séjour NON incluse : 0,99 €/pers./nuit

Les réservations se font en ligne en cliquant sur le lien suivant :

<https://poa.disneylandparis-business.com> **Identifiant : avocats – Mot de passe: disney89514**

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 22 mai 2018**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 22 mai 2018**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis. Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 22 mai 2018**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

Selon la Directive européenne 2006/12/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



25^e FORUM MONDIAL DES CENTRES DE MÉDIATION

Vendredi 22 et samedi 23 juin 2018

VAL D'EUROPE, FRANCE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire par email, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

20 rue Drouot, 75009 Paris, FRANCE

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ Email: uiacentre@uianet.org



Inscrivez vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I _ _ _ _ _

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée / départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU FORUM

Les frais d'inscription pour le forum sont :

250 € HT + TVA (20 %) 50 €* = 300 € TTC jusqu'au 22 mai 2018 inclus
300 € HT + TVA (20 %) 60 €* = 360 € TTC à partir du 23 mai 2018 inclus

** Selon la Directive européenne 2006/12/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.*

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU FORUM

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

- Cocktail de bienvenue – jeudi 21 juin
- Déjeuner – vendredi 22 juin
- Déjeuner – samedi 23 juin
- Dîner de gala anniversaire – **vendredi 22 juin**

C. ACTIVITÉS OPTIONNELLES

(**Non-incluses** dans les frais d'inscription)

- PERSONNE ACCOMPAGNANTE** – Dîner de gala anniversaire – **vendredi 22 juin**
 - **Veillez me réserver** place(s) **75 € HT + TVA (20%) 15 € * = 90 € TTC x ___ / pers**
 - Dîner optionnel – **samedi 23 juin**
 - **Veillez me réserver** place(s) **55 € HT + TVA (20%) 11 € * = 66 € TTC x ___ / pers**
- TOTAL (C) € TTC**

D. TOTAL

TOTAL (A)* – Frais d'inscription **€ TTC**

TOTAL (C)* – Activités optionnelles **€ TTC**

TOTAL (A+C)* € TTC

** Selon la Directive européenne 2006/12/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.*

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 20 rue Drouot - 75009 Paris - France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**25^e Forum 2018**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____

Date d'expiration : __ / __ Cryptogramme : ___

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : **€ (EUR)**

Date : / /

Signature :